



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 65

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M^{me} la ministre WOWCHUK, M^{me} ROWAT ainsi que MM. JENNISSEN, GERRARD et NEVAKSHONOFF interviennent. M^{me} MARCELINO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GERRARD présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Adoption du principe de Jordan

Attendu :

que Jordan River Anderson a tragiquement passé toute sa vie à l'hôpital inutilement à cause de conflits de compétence;

que tous les enfants manitobains devraient pouvoir jouir d'un chez-soi et avoir sa place au sein d'une communauté et qu'ils ne devraient jamais avoir à sacrifier ces droits;

que le principe de Jordan énonce que, dans le cadre de la fourniture des soins de santé et des services sociaux, les droits de l'enfant sont primordiaux;

que l'accès en temps opportun à des soins de santé et à des services sociaux de qualité n'est pas un privilège, mais plutôt un droit dont devraient bénéficier tous les enfants du Manitoba et que l'absence d'un tel accès peut entraîner un développement sous-optimal des enfants;

que le principe de Jordan a reçu un appui massif,

il est proposé que les députés de l'Assemblée législative du Manitoba envisagent d'appuyer le principe de Jordan et sa mise en œuvre immédiate afin d'offrir les meilleurs soins ainsi que le meilleur soutien possibles aux enfants manitobains.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M^{me} la *ministre* OSWALD, M^{me} ROWAT, M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS, MM. LAMOUREUX et MARTINDALE ainsi que M^{me} BLADY interviennent. M. le *ministre* SWAN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (E. Epp, M. Butler, D. Ehnes et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (T. Kardynal, A. Jaarsma, E. Matthisen et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et la ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir le traitement standard — Avastin — à tous les patients souffrant du cancer du côlon et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (M. Treble, L. Lone, J. Ireton et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (L. Shirliffe, L. Shirliffe, R. Funk et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (J. De Leon, A. Garcia, R. Peralta et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire du pavage de l'accotement de la route transcanadienne au Manitoba une priorité urgente du gouvernement provincial et de présenter un échéancier clair à cet effet. (C. Porter, M. Rempel, B. Bligg et autres)

M. le ministre ROBINSON dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007.

(Document parlementaire n° 68)

M. ROBINSON, *ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport*, fait une déclaration au sujet du succès remarquable qu'a connu Doc Walker au gala des Canadian Country Music Awards ainsi qu'au sujet des autres Manitobains primés.

M^{me} ROWAT et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} MITCHELSON, MM. JENNISSEN et BOROTSIK, M^{me} MARCELINO ainsi que M. LAMOUREUX font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les logements à prix abordable pour aînés sera examinée le mardi 16 septembre 2008.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. SCHULER propose que le projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 49(6.2) figurant au paragraphe 9(2), de ce qui suit :

Consultations obligatoires

49(6.3) Après l'évaluation actuarielle suivante de la caisse, le ministre rencontre des représentants de la Retired Teachers' Association of Manitoba Inc. et de la Société afin de parvenir à un accord sur un plan de financement à long terme qui permettra aux enseignants à la retraite d'obtenir des redressements en fonction du coût de la vie justes et équitables.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le ministre BJORNSEN et M^{me} MITCHELSON interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCOU
GERRARD
GOERTZEN

GRAYDON
HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER..... 18

CONTRE

ALLAN
ALTEMAYER
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI

LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 32

M. SCHULER propose que le projet de loi 45 soit amendé dans le paragraphe 52(1.0.3) figurant au paragraphe 10(1) par substitution, à « du gouvernement et de la Société », de « du gouvernement, de la Société et de la Retired Teachers' Association of Manitoba Inc. ».

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. MAGUIRE, GERRARD et BOROTSIK interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN

GRAYDON
HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER..... 18

CONTRE

ALLAN
ALTEMAYER
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRAUN
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 31

M. GERRARD propose que le projet de loi 45 soit amendé dans l'alinéa 4(1)b) par substitution, à « 2/3 », de « 100 % », dans le sous-alinéa b)(i) de la description de l'élément I de la formule.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le *ministre* BJORNSON et MM. SCHULER et LAMOUREUX interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN

GRAYDON
HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER..... 18

CONTRE

ALLAN
ALTEMAYER
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI

LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 30

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M^{me} la ministre OSWALD propose que l'article 10 du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 19.1(5).

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre OSWALD intervient. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné

Mardi 9 septembre 2008

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes